



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Gestion et qualité des établissements du
secteur sanitaire et médico-social

de l'Université Paris Descartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris Descartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Gestion et qualité des établissements du secteur sanitaire et médico-social

Dénomination nationale : SP5-Management des organisations

Demande n° S3LP140006523

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'Institut universitaire de technologies 143, Avenue de Versailles 75016 Paris 16
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Le centre de formation d'apprentis (CFA) de la santé et de la solidarité et le groupe ORPEA CLINEA
- Secteur professionnel demandé : SP7-Services aux personnes

Présentation de la spécialité

L'objectif de cette licence professionnelle (LP) est de former des professionnels dotés de compétences managériales et techniques appliquées au secteur de la santé. La formation développe des compétences très diversifiées pour mener à des fonctions très polyvalentes : gestionnaire administratif de clinique, assistant de direction, adjoint au chef comptable, gestionnaire qualité ou responsable qualité, chargé de mission système d'information, chef de projet, contrôleur de gestion, responsable administratif de pôle (contractuel, hôpital public), cadre administratif de santé (adjoint des cadres), gestionnaire de centre gériatrique, gestionnaire de centre de soins mutualistes.

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), a conforté les choix de cette licence car les modèles médico-économiques des établissements sanitaires quel que soit leur statut (public ou privé) convergent et que l'accent est mis sur la mesure de la performance contextualisée (approche éthique notamment).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le positionnement et la thématique de cette LP sont particulièrement en accord avec les attentes sociétales : la maîtrise de la qualité, des coûts et de l'éthique de notre système de soin et de santé. Le projet pédagogique a été construit sur des principes que la loi HPST de 2009 est venue conforter : la convergence des modèles médico-économiques des établissements sanitaires quel que soit leur statut (public ou privé). La licence s'adresse principalement à des étudiants sortant d'un cursus généraliste ou professionnalisée (apprentissage) comme à des professionnels du soins ou de l'administration de la santé (kinésithérapie, infirmier, logisticien, chef de service gestion, technicien de laboratoire...). Le projet pédagogique s'articule autour de six unités d'enseignement pour développer la polyvalence et un axe fort sur les enseignements de gestion (gestion de projet, de la qualité, système comptable du secteur de la santé, contrôle de gestion, gestion financière, PMSI).

Les stages sélectionnés permettent à l'étudiant d'être placé dans la situation d'un chef de projet ou de l'adjoint d'un chef de projet. Le contrôle des connaissances et d'évaluation des compétences s'effectue de plusieurs façons (contrôle des travaux en commun, rapport, mémoire, jury...). Des mises à niveau sont prévues pour les étudiants sans connaissance précise du secteur de la santé, de la gestion ou de la bureautique. Une formation relative au domaine sanitaire et médico-social doit être exemplaire vis-à-vis de la prise en compte des publics à contraintes particulières ; aussi, cette formation devrait développer cet aspect et dépasser la politique générale de son établissement.

Les milieux professionnels ont une part importante dans l'enseignement (512 heures/595 heures hors projet). Les conférences, dont certaines sont consultables à tous sur le site de la formation, sont d'un grand intérêt. La formation dispose également d'un partenariat avec le centre de formation d'apprentis de la santé et de la solidarité, d'un partenariat de droit avec le groupe Orpéa-clinéa, et des partenariats de fait avec le CMC A. Paré, Pierre Cherest, Hartmann (MCO). Les professionnels extérieurs participent également aux tutorats et au conseil de perfectionnement.

Le conseil de perfectionnement a été constitué très récemment et s'est réuni en mars 2012. La formation joint uniquement au dossier la feuille d'émargement signée du conseil (à noter qu'il manque la fonction des membres sur cette feuille d'émargement). Il serait préférable de joindre le compte-rendu ou le relevé de conclusions pour juger de l'effectivité et de la maturité de ce conseil de perfectionnement : ce conseil est-il bien sur un niveau d'analyse et d'amélioration continue ?

La formation a considéré les recommandations de l'évaluation précédente : concernant le volume horaire qui était trop important, le conseil de perfectionnement s'est engagé à ce qu'il baisse encore ; concernant le faible ancrage de la LP l'offre LMD de l'université, des efforts en communication ont été fait. Cet ancrage ne semble pas problématique puisque la thématique est atypique et porteuse, l'attractivité et le recrutement de la formation sont très bons également.

Le taux de réussite des étudiants avoisine les 95 % à 100 %. Etant donné le nombre de candidats à la formation (en 2011 : 278 dossiers déposés pour 25 places), la sélection devrait permettre d'atteindre 100 % de réussite plus régulièrement.

La formation connaît l'insertion professionnelle de ses diplômés par les enquêtes nationales à 30 mois et par des enquêtes propres. Ce suivi semble difficile à mettre en place, le taux de réponse est faible (45 %). La formation aurait tout intérêt à améliorer et à entretenir le réseau des anciens. Selon l'enquête nationale à trente mois, aucun diplômé n'est en recherche d'emploi et pour les promotions plus récentes, le suivi interne montre un taux de 1,50 % uniquement. De plus, les diplômés restent dans le domaine (en emploi ou en formation complémentaire). Les poursuites d'étude sont un peu élevées (33 à 37 %). L'analyse du devenir des étudiants et les évolutions du monde professionnel incitent la formation à accentuer les matières relatives au contrôle de gestion, à la qualité et aux RH.

- Points forts :

- Les liens avec la profession, sont diversifiés et effectifs.
- L'apprentissage concerne la plupart des étudiants.
- La formation est très attractivité.
- Les postes occupés par les diplômés sont en adéquation avec la formation.

- Points faibles :
 - Les poursuites d'étude sont un peu élevées (33 à 37 %).
 - Le faible taux de réponse aux enquêtes.
 - Le taux de réussite des étudiants est faible au regard de la sélectivité du recrutement des candidats à la formation.

Recommandations pour l'établissement

La formation dispose d'un conseil de perfectionnement récent. Il faut veiller au bon développement de ce conseil afin qu'il joue pleinement son rôle d'analyse et d'amélioration continue.

Il est recommandé de :

- Améliorer la qualité des enquêtes d'insertions à trente mois.
- Développer le réseau des anciens élèves pour faciliter le suivi par la formation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : B
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



Licence professionnelle Vague D

Demande : n° S3LP P5 6523

Spécialité : Gestion et qualité des établissements du secteur sanitaire et médico-social

Dénomination nationale : SP5-Management des organisations

Sur l'insertion professionnelle

L'évaluateur juge qu'un « taux de 33% à 37% de poursuites d'étude est un peu élevé ». Relevons les points éclairant cette situation.

- Toutes les poursuites d'étude sont dans le secteur de la santé, et la quasi-totalité de ces poursuites se conjuguent avec la passation ou le renouvellement d'un contrat d'apprentissage.
- Il est juridiquement impossible d'empêcher un étudiant de poursuivre des études en master.
- La poursuite des études est beaucoup plus le fait des étudiants au parcours généraliste que celui des étudiants titulaires d'un BTS : or la licence fait tout son possible pour s'ouvrir aux L2 généralistes.
- L'intérêt suscité par la licence incite les étudiants les plus motivés initialement pour entrer dans la vie active à l'issue de la formation à poursuivre leurs études.
- Les contraintes pesant sur les ressources des établissements de santé les conduisent depuis 2010 à faire des arbitrages entre soins et administration, défavorable naturellement à l'administration, malgré des besoins criants. L'ouverture de la licence au secteur médico-social peut partiellement infléchir la tendance ou éviter son aggravation. En effet les EHPAD appartiennent à un secteur qui recrutent et continuera à recruter au niveau licence (gestion RH, gestion qualité et contrôle de gestion). Encore faut-il que les étudiants n'aient pas l'ambition de poursuivre leurs études.

Sur le pilotage

L'évaluateur juge que si nous connaissons **l'insertion professionnelle** de nos étudiants « par des enquêtes nationales et les enquêtes propres », reste que ce suivi est jugé « difficile à mettre en place » du fait d'un taux de réponse jugé faible (45%) depuis la création de la licence il y a 8 ans. D'où le conseil d'améliorer et d'entretenir le réseau des anciens. Le reproche est partiellement fondé. Il faut noter que l'enquête nationale donne des résultats inexploitable du fait de la faiblesse insigne des réponses. En revanche notre connaissance de cette insertion est assez bonne après une enquête locale (mobilisant un temps considérable) qui donne un taux moyen de réponse de 45%. A 95% les métiers exercés sont ceux auxquels la licence prépare et pratiquement tous sont dans la santé. Créer un réseau d'anciens devrait en effet être un objectif de la licence dans l'avenir.

Le taux de réussite est élevé puisqu'il oscille entre 95% et 100% : Qu'il suffit qu'un étudiant ne soit pas admis pour que le taux soit de 95%. Les raisons de ces échecs sont rarement de nature académique mais très souvent d'ordre médical.

Le conseil de perfectionnement se situe bien « sur un niveau d'analyse et d'amélioration continue ». Ce conseil a pris des décisions stratégiques et s'interroge avec liberté et pertinence sur les points d'amélioration de la licence.